

À Paris, le 29 mars 2022

## La Restauration Rapide, un secteur essentiel pour l'économie, l'emploi et la société française

« Le secteur de la Restauration Rapide offre des possibilités d'évolution à ceux qui sont éloignés du marché de l'emploi, il contribue à un modèle agricole français et à la dynamique d'un territoire, il est le moteur de tout un écosystème - agriculteurs, fournisseurs, transports, logistique, construction... -, et impulse de nouvelles pratiques durables. Sa contribution sociétale est donc "essentielle" », souligne Romain Girard, Président du SNARR.

### LA RESTAURATION RAPIDE, LE PREMIER INTEGRATEUR SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Sous l'effet de la crise, ces deux dernières années ont été une épreuve pour ce secteur qui a dû faire évoluer les habitudes, les modes de production et de consommation. Nos entreprises se sont mobilisées pour être aux côtés de leurs équipes avec des réponses adaptées aux multiples enjeux : l'attractivité pour attirer les talents, le développement de parcours d'intégration personnalisé, le développement de nouvelles formations ou la capacité à accompagner les équipes face à la hausse du coût de la vie, etc.

Pour répondre à ces priorités, un dialogue constructif et permanent entre les partenaires sociaux a permis, depuis 4 ans, de conclure des accords préservant de manière constante le pouvoir d'achat des salariés de la Restauration Rapide, dans un contexte économique inflationniste.

Nous avons abouti à des accords qui ont permis d'augmenter de **7,5%** le salaire de base depuis 4 ans, soit une augmentation **3,79% du salaire de base depuis 1 an**. Il a également été décidé de revaloriser la prime annuelle conventionnelle (PAC) en proposant une augmentation de **+5% pour les salariés ayant moins de 3 ans d'ancienneté** (soit une hausse de 8,50 €) et de **+10%** (soit une hausse de 40 €) pour **ceux ayant plus de 3 ans d'ancienneté**.

Par ailleurs, pour valoriser l'expérience, la montée en compétences et la fidélisation des salariés dans nos enseignes, un effort supplémentaire a été concentré sur les postes d'encadrement, en particulier ceux positionnés au Niveau IV, comme les Managers, les Directeurs adjoints, avec une augmentation de **+5% de leur rémunération annuelle**.

Ces efforts s'inscrivent en complémentarité de meilleures conditions de travail que le secteur s'engage à améliorer régulièrement comme : Favoriser l'ancienneté en créant un palier supplémentaire pour prendre en compte les salariés > 10 ans d'ancienneté dans l'attribution de la prime d'activité ; Prendre en charge les frais de taxi/VTC après 22h ; Valoriser les heures de nuit (2-6h du matin) ; Elargir le don des jours de repos ; Créer des congés spéciaux (déménagement, enfant malade <16 ans) ; Valoriser la prime de coupure ; Améliorer les conditions d'accès au certificat d'aptitude de niveau II ; Améliorer les garanties de prévoyance ; Soutenir les salariés dans la difficulté, grâce au Fonds d'action sociale ; Accompagner le handicap.

Au-delà d'être un tremplin pour démarrer sa carrière, la Restauration Rapide est l'un des premiers recruteurs de France qui se



donne comme exigence d'accompagner la qualification de ses salariés, facteur de leur employabilité et de leur évolution. De nombreux accords de branche ont ainsi permis de mieux accompagner, d'une part, les salariés dans l'acquisition et la certification des compétences. **2022, sera d'ailleurs marquée par une campagne pour favoriser l'alternance pour motiver les jeunes à choisir le secteur de la Restauration Rapide, en associant théorie et pratique.**

« *Le manager de demain est la clé de voute du bon fonctionnement d'un restaurant. Nous devons le valoriser, l'accompagner, et l'encourager pour le fidéliser. Plus de 80% des équipes managériales en restaurant ont débuté leur carrière en tant qu'équipier polyvalent.* » indique Jérôme Tafani, ancien Président par intérim du SNARR.

#### CONTINUER A INNOVER POUR ETRE TOUJOURS PLUS CONTRIBUTIF

S'il n'y avait pas de Restauration Rapide, il manquerait une offre en France !

La Restauration Rapide sait répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, malgré des contraintes réglementaires instables, entre une relation au temps de plus en plus rapide, une recherche d'un prix attractif en maintenant une qualité produit qui monte en gamme, une diversité de produits, une maîtrise de l'impact environnemental (emballage, gestion des déchets, gaspillage alimentaire), une intégration des nouvelles technologies ou encore un contexte géopolitique avec des conséquences sur les matières premières.

Le secteur souhaite, au cours des prochaines années, poursuivre une feuille de route ambitieuse pour continuer à impacter positivement notre économie, notre écosystème et l'ensemble de la société autour de 5 priorités :

- **Valoriser l'agriculture française par des approvisionnements français de qualité et locaux** permettant de renforcer la structuration avec les filières. Cet investissement contribue à assurer la pérennité de l'agriculture française.
- **Préserver l'agilité de la Restauration Rapide française qui repose sur sa capacité d'innovation** et d'adaptation permanente aux produits, aux modes de consommation et de distribution.
- **Favoriser l'insertion par l'emploi et poursuivre les actions de modernisation et d'amélioration des conditions de travail**, de la formation et des évolutions de carrières.
- **Poursuivre l'amélioration de la qualité des produits** avec une plus grande transparence avec une exigence notamment de traçabilité et d'équilibre nutritionnel.
- **Renforcer l'engagement environnemental** : réduire les déchets et l'impact carbone, simplifier les contenants, tendre vers des emballages 100% recyclés, sensibiliser l'opinion aux gestes de tri, innover pour mieux valoriser l'énergie.

Consultez « La Fierté de notre ADN » [ici](#)



**Romain GIRARD**, a été élu Président du SNARR le 22 mars dernier. Il est également Vice President & Chief Financial Officer McDonalds France.

**Jérôme TAFANI**, en tant que Vice-président du SNARR, a succédé à Alexis Bourdon en janvier 2021 pour assurer la présidence par intérim jusqu'au 22 mars dernier. Il est également Vice-Président et Directeur Général Burger King France.

**À PROPOS  
DU SNARR**

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) est l'institution représentative de la Restauration Rapide, avec environ 260 enseignes adhérentes, des petites entreprises indépendantes aux grandes chaînes de restauration rapide. La diversité et la complémentarité de ses adhérents font du SNARR un véritable relais de la profession. Les adhérents du SNARR emploient 120 000 salariés. Avec plus de 9 milliards d'euros, ils assurent environ 60 % du CA HT du secteur.



15-17 avenue de Ségur • 75007 Paris • Tél. : 01 56 62 16 16 • [info@snarr.fr](mailto:info@snarr.fr) • [www.snarr.fr](http://www.snarr.fr)

SNARR, Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide - Organisme professionnel créé le 10/01/1984 Code APE / NAF : 9412Z - SIRET : 422 477 224 00022